

PROCES-VERBAL	No 12	
LIEU	Salle Communale de Chigny, rue des Vignerons 3	
DATE, HORAIRE	16 juin 2015, à 20 heures	
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation de l'ordre du jour2. Approbation du PV no 11 du 24 mars 20153. Modification du règlement concernant le point « Séances des parents »4. Présentation de l'ordre du jour de la prochaine séance des parents – Quart parents5. Rencontre à Echichens de l'APE, l'AJEMA, les autorités communales, parents et école : compte rendu – Mme Ch. Theintz6. Présentation du plan de développement du réseau AJEMA – M. Vouillamoz7. Planification des séances de rentrée et de fin d'année : Séance de rentrée : ordre du jour selon pt.6 du PV du 24.03.15 Séance de fin d'année : traiter les problématiques liées à la LPS, en présence des professionnels PPLS.8. Budget 2015 : les trois directeurs présentent les besoins chiffrés9. Divers et propositions	
PRESIDENCE	M ^{me} Sylvie Podio	
PARTICIPANTS PRESENTS	<p>Les parents M^{mes} Carine Orlando Rose Antoinette Ngo Pem Lissoug Annie Schlatter</p> <p>Les professionnels de l'école M^{mes} Anne Fournand Claire Monnard Valérie Mutschler MM. Pierre-Alain Cordey Eric Lunder Luc Schlaeppi</p>	<p>La société civile M^{me} Christine Theintz MM. Cyril Chatelain Frédéric Klink Claude-André Mayor Daniel Vouillamoz</p> <p>Les autorités M^{mes} Aleksandra Capraro Françoise Perret-Jeanneret</p>
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	M ^{mes} Christine Bienvenu Laurence Lambert-Caversaccio Maria Pia Dubey Sandy Joannet Karine Robraz M. Philippe Rochat	
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	M ^{me} Anne LERAY	

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	<p>1. Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour est accepté.</p>		
M ^{me} S. Podio	<p>2. Approbation du PV du 12 mars 2014 Le procès-verbal est approuvé.</p>		
M ^{me} S. Podio	<p>3. Modifications du règlement</p> <p>Art. 9 : Assemblée des parents « Les parents membres du conseil d'établissement convoquent une assemblée des parents d'élèves fréquentant les établissements scolaires au moins une fois tous les deux ans »</p> <p>Art. 26 : Compétences définies par la législation cantonale al. b : accorder au maximum deux demi-journées de congé en veillant au respect des dispositions légales (LEO art.69). Il en informe le département La précision « précédent et suivent immédiatement les vacances » a été supprimée dans la LEO.</p> <p>Vote : Souhaitez-vous maintenir les deux demi-journées selon la LEO art.69 ? Accepté à l'unanimité Aucune abstention</p> <p>Art. 27 : Compétences complémentaires Avis consultatif. Règlement interne de l'établissement : LEO art. 43. Procédure appliquée l'année dernière. « il peut donner un avis face à un projet de construction scolaire » Accepté à l'unanimité avec 1 abstention Mme Podio transmettra au CODIR.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Schlachter	<p>4. Présentation de l'ordre du jour de la prochaine séance des parents – Quart parents</p> <p>Proposition de l'ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueil des parents d'élèves avec la présentation des membres et du conseil d'établissement 2. Conférence du Dr Holzer : « Harcèlement en milieu scolaire » 3. Une demi-heure pour les questions au Dr Holzer 4. Questions aux membres du CET <p>Date envisagée : à Beausobre le 15 septembre 15</p> <p>Une circulaire avec coupon réponse sera transmise par les secrétariats des établissements.</p> <p>Rémunération du Dr Holzer : préparation, conférence et déplacements 500.- fr.</p> <p>Un budget sera transmis à Mme Podio pour l'apéritif et devra être validé par le CET.</p>		
M ^{me} A. Fournand M. P.-A. Cordey M. Schlaeppli	<p>Remarque et proposition :</p> <p>La date du 15 septembre est un peu tôt en raison des soirées d'information aux parents planifiées en septembre par les établissements scolaires. Reporter à fin octobre ou au début novembre.</p> <p>Le quart parents communiquera par e-mail le budget et la nouvelle date. Les membres du CET pourront également participer à cette conférence.</p>	Communiquer la nouvelle date et le budget	quart parents
M ^{me} A. Fournand	Les enseignants seront-ils invités ?		
M ^{me} S. Podio	<p>Ouvrir aux parents la première partie avec présentation du CET.</p> <p>Les enseignants peuvent rejoindre l'assemblée au moment de la conférence. La date apparaîtra sur le site du conseil d'établissement et des flyers seront à disposition dans les différents lieux de Morges (APEMS, AREMS, etc.)</p>	dès réception date, la communiquer par le site	A. Leray

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Ch. Theintz	<p>5. Rencontre à Echichens de l’APE, l’AJEMA, les autorités communales, parents et école : compte rendu – Mme Ch. Theintz</p> <p>Séance d’information à toute la population de la commune d’Echichens + aux parents des élèves du Pontet et Bellicot.</p> <p>Intervenants :</p> <p>M^{me} P. De Meyer, cheffe de l’office de l’accueil de jour – parascolaire – OAJE, office de l’accueil de jour des enfants (DIRE - Département des infrastructures et ressources humaines)</p> <p>M^{me} A. Fournand : modalités par rapport à la zone de recrutement et les dérogations</p> <p>Mme Fournier et M. Vouillamoz : présentation de l’AJEMA</p> <p>Autorité communale présente : M. Meienberger, syndic.</p> <p>Points ressortis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négociation : suite donnée par rapport à la cantine. Une augmentation de places est envisagée. - Cette séance a permis aux parents de prendre conscience de la difficulté de la mise en place du parascolaire. Ils ont été encouragés à participer au conseil communal ! <p>Les parents ont eu les réponses qu’ils attendaient.</p> <p>Les coûts ont été présentés : aucune opposition, pas de réaction. Il y a une ouverture de la part des parents.</p> <p>Cette séance a eu pour conséquence une avancée sur le plan local. Cette avancée pourrait aussi s’étendre sur le plan régional.</p>		

M. D. Vouillamoz	<p>6. Présentation du plan de développement du réseau AJEMA – M. Vouillmoz</p> <p>Le réseau AJEMA est financé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les employeurs qui cotisent un pourcentage via la FAJE - Les communes qui financent le déficit des structures de la manière suivante : 10 % du déficit en fonction du nombre d'habitants et le solde en fonction du nombre d'heures que les enfants consomment dans la commune (5.- fr. par habitant) - Les cantons via la FAJE (Fondation pour l'Accueil de jour des enfants) <p>Répartition des coûts :</p> <p>Communes et entreprises : 42%</p> <p>Participation de la FAJE : 15%</p> <p>Participation parentale : 45%</p> <p>Objectifs de l'AJEMA :</p> <p>Répondre aux besoins des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - politique familiale - politique d'égalité - politique économique - couleur « sociale » pour l'accessibilité aux prestations <p>Partenariats :</p> <p>Il y a des possibilités de passer d'un réseau à l'autre : mutualiser pour augmenter le nombre de places possibles.</p> <p>Membres du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 entités d'accueil préscolaire et parascolaire - 1 structure d'accueil familial - 37 communes de la région - 4 entreprises (Crédit Suisse, Institution de Lavigny, Romande Energie, Etablissement hospitalier de la Côte) 		
------------------	--	--	--

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
<p>M. C.-A. Mayor</p> <p>M^{me} S. Podio</p>	<p>Accueil familial : 131 familles accueillantes réparties sur 20 communes</p> <p>Plan de développement : 206 nouvelles places</p> <p>Chaque structure gère à partir de la liste d'inscriptions centralisée à l'AJEMA. Chaque structure informe les parents.</p> <p>Garantie de l'offre : Engagement sur 6 ans pour assurer le financement des structures par les partenaires.</p> <p>La stratégie de développement AJEMA doit tenir compte des structures privées qui sont aussi offertes. Les plans de développement des privés doivent être connus.</p> <p>Quelle est la proportion d'accueil par rapport à la demande ? On s'est inscrit, mais il n'y a pas de place...</p> <p>A l'APEMS, le taux de remplissage est de 80% (8-12h). Le taux varie en cours d'année...Les parents sont très demandeurs au début de l'année scolaire puis renoncent !</p> <p>Il y a des jours où la demande est très forte (mardi et jeudi...)</p> <p>Entre les vacances et le mois d'août : il y a de nombreux changements</p> <p>Trois changements d'horaires peuvent avoir lieu par année.</p> <p>Précision : Les devoirs surveillés ne font pas partie du parascolaire, c'est un soutien scolaire. L'objectif n'est pas la garde de l'enfant, mais bien un accompagnement dans la réalisation de ses devoirs d'école. L'objectif est différent.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Ngo Pem Lissoug	Pourquoi l'accueil des enfants de 13-14 ans, pas très autonomes, n'est-il pas offert ?		
M ^{me} S. Podio	La loi ne prévoit l'accueil des enfants que jusqu'à 12 ans.		
Mme A. Fournand	Compte tenu de la mise en place de l'inclusion scolaire, l'accueil des enfants à besoins particuliers est-il prévu ?		
M ^{me} S. Podio	<p>Ces enfants sont traités de la même manière que les autres enfants sur le plan de la liste d'attente. Dans le cas d'un besoin d'encadrement particuliers le SESAF peut intervenir afin de renforcer le soutien éducatif.</p> <p>Les problèmes socio-éducatifs n'entrent pas dans cette catégorie, il n'y a donc pas de renforts éducatifs supplémentaires prévus. Ces enfants sont accueillis et des mesures sont prises en fonction de la situations et du règlement du CVE.</p>		
M ^{me} S. Podio	<p>7. Présentation des séances de rentrée et de fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séance de rentrée : ordre du jour selon pt. 6 du PV du 24.03.15 - séance de fin d'année : traiter les problématiques liées à la LPS, en présence des professionnels PPLS <p>Le contenu sera défini ultérieurement.</p> <p>15.09 à 19 h 30 lieu à définir</p> <p>24.11 à 19 h 30 lieu à définir</p>		
M ^{me} A. Fournand	<p>8. Budget 2015 : les trois directeurs présentent les besoins chiffrés</p> <p>Projets Morges Est :</p> <p>Projet 1 : Atelier spectacle de rue en collaboration avec le cirque Coquino</p> <p>Projet 2 : « Soi et les autres » porté par le PSPS et l'équipe de direction : thèmes : bienveillance, respect et altruisme</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Podio	<p>Des ateliers auront lieu pendant les deux prochaines années, en collaboration également avec Le Livre sur les Quais, l'école à la ferme de St-Saphorin, la Maison de la Rivière à Tolochenaz, Mme Guggisberg dans le cadre d'activités théâtrales ainsi qu'une danseuse.</p> <p>Le projet des jardins potagers avec le jardinier de Morges n'est pas encore en place. Cela se fera durant l'année scolaire suivante.</p> <p>Budget de 25'0000 par année scolaire : Participation du PSPS 5'600.- fr. + participation des parents + budget de l'ASIME + 5'000.- fr. du CET.</p>	Envoi par écrit des comptes et budget des trois établissements pour projets	Mme A. Fournand M. P.-A. Cordey M. Schlaeppli
M. P.-A. Cordey	<p>Projet Morges Ouest : An 2 du projet sur le respect : grand succès de Mme Guggisberg . Même budget et même source de financement que Morges Est. La demande avoisinera les 3'500.- fr.</p>		
M. Schlaeppli	<p>Projets Beausobre : Projet 1 : L'autre et moi : ateliers financés par le Canton PSPS (avec Camélion – troupe théâtrale) Projet 2 : Cirque : avec M. Klink « Transition primaire – secondaire ». Demande pour l'année prochaine dans l'optique de préparer les promotions. Soit financé par l'établissement soit par le PSPS. Projet 3 : financé par l'établissement : projet LIFT, travailler 1, 2 à 3 fois en entreprise en accord avec les parents. Un enseignant aura 4 ou 5 périodes en tant que leader du projet (contact avec les entreprises).</p>		
M ^{me} V. Mutschler	<p>Le financement d'une conférence avec M. Jean-Luc Tournier (un moment de formation des enseignants, puis le soir conférence pour les parents) est à prévoir. Le thème porterait sur l'humiliation.</p> <p>A prévoir en 2016. Pour ne pas concurrencer la conférence de novembre.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	Demande de présenter un projet abouti pour pouvoir offrir le financement de cette conférence.		
M ^{me} S. Podio	Les parents ou les autorités peuvent également proposer un projet en bénéficiant des 15'000. (par exemple un cours fac, accueil de midi pour les 10-12... etc.) A mettre en discussion lors de la prochaine séance.	point à l'OJ de la prochaine séance	A. Leray
M. C.-A. Mayor	Soutient la démarche de Mme Mutschler car le harcèlement se passe entre copains. L'humiliation est souvent une question à traiter avec les enseignants.		
	9. Divers et propositions RAS		

La séance est levée à 22 heures

Prochaine séance : le 15.09.2015, à **19 h 30**

Distribution :

- A tous les participants
- ASIME
- CODIR ASIME

Le 13 juillet 2015

Pour le Conseil d'établissement :



S. Podio
Présidente



A. Leray
Secrétaire